Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260512-0512_05_2026-DE

DELIBÉRATION - SEANCE DU 12 mai 2026

05/12-05-2026 FRAIS DE SCOLARISATION : PARTICIPATION AUX ECOLES HORS COMMUNE

Le douze Mai deux mille vingt-six (12/05/2026), à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier GUERVILLY, à la mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 07/05/2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY Odile HERVE Gilles LE CALVEZ Ghislaine COTREL Arnaud LE BRAS Laure ROPERS Romain LE CABEC Alexandre LE DANTEC	Sophie MENGUY Eric MORDELET Hélène CORBEL René QUEMENEUR Raphaël LOUBATON Sylvie LE NORMAND Myriam BIDAULT
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

Monsieur le Maire expose :

- que l'article L.212-8 du code de l'éducation prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;
  Toutefois, le montant dû par la commune de résidence de l'élève ne peut être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques.
- Considérant le coût annuel de fonctionnement d'un élève de l'enseignement public.

Les membres du Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVENT :

le principe de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées sous contrat, extérieures à la commune, pour les élèves de la commune de Saint-Clet fréquentant ces écoles.

La participation aux frais des écoles suivantes, sur la base des Frais de scolarité fixés par l'état (par élève : 1650€ en maternelle, 570€ en primaire) :

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260512-0512_05_2026-DE

DELIBÉRATION - SEANCE DU 12 mai 2026

05/12-05-2026 FRAIS DE SCOLARISATION : PARTICIPATION AUX ECOLES HORS COMMUNE

- Ecole bilingue de Pabu : 5 enfants (2 en maternelle + 3 en primaire) : **5 010€**
- Ecole Saint Joseph de Pontrieux : 6 enfants (en primaire) : **3 420€**
- Ecole Sainte-Anne de Saint Gilles les Bois : (2 en maternelle + 1 en primaire) : **3 870€**

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Olivier GUERVILLY

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

Le secrétaire de séance

Arnaud LE BRAS